

4.—Soumises (a) une lettre de M. Geo. Marcil, Maire de Notre-Dame de Grâce, en rapport avec le projet d'annexion de cette ville à la Cité de Montréal, (b) copie de certaines résolutions du Conseil de ladite ville, annulant tout ce qui a été fait relativement au règlement pourvoyant à cette annexion.

Attendu que la légalité de ces résolutions est contestée et que le Greffier de la Cité a déjà accusé réception de ces communications, il est, sur la proposition de M. l'échevin Prud'homme,

Résolu: Que ces documents soient déposés sur le bureau.

Il est aussi, sur la proposition de M. l'échevin Leclaire,

Résolu: Que le secrétaire soit autorisé à se procurer copie certifiée de ces résolutions contenant le nom des membres présents à l'assemblée où elles ont été passées.

5.—Soumis et lus les documents suivants, savoir:

(a) Lettres des secrétaires-trésoriers de la ville de Verdun et du village du Sault-au-Récollet, déclarant que les Conseils de ces municipalités ne sont pas favorables à l'annexion,

(b) Copie de résolutions du Conseil municipal de la Ville Emard en rapport avec l'annexion.

Déposés aux archives.

6.—*Résolu:* Que demande soit faite à la Commission de Législation d'insérer dans le projet des amendements à la Charte une clause à l'effet de faire décréter par la Législature que les municipalités établies ou à être établies dans l'île de Montréal n'auront pas un pouvoir d'emprunt supérieur à celui de la Cité de Montréal, savoir 15 p. c. de la valeur des immeubles imposables.

Ajournement.

J.-E. GAUTHIER,
Secrétaire.

COMMISSION SPECIALE DE LEGISLATION

Compte rendu de la séance du 11 mars.

Sont présents: MM. les échevins L.-A. Lapointe, président, Dandurand, Dubeau, Brodeur, Tétreau, O'Connell, et Son Honneur le Maire Guérin.

Assistent aussi à l'assemblée, MM. les échevins Gauvin, Mayrand, Lamoureux, Garceau et Prud'homme, M. L.-J. Loranger, aviseur légal de l'Association des Citoyens, A. Bienvenu, surintendant du département des Licences et M. Jos Ainey, Commissaire de la Cité de Montréal et M. L.-J. Ethier, avocat en chef de la Cité.

Le secrétaire soumet un projet de rapport au sujet des amendements à la charte, lequel est approuvé et signé séance tenante.

M. L.-J. Ethier, avocat en chef de la Cité fait rapport à la Commission qu'il a mis à l'étude la question de l'établissement d'une cour de jeunes délinquants et qu'il a eu des entrevues avec les magistrats de police à ce sujet. Il croit que cette cour peut être établie et maintenue moyennant une dépense annuelle de sept à huit mille dollars, y compris les appointements du magistrat.

Et un débat s'en suivant, il est

Résolu: De prier l'avocat de la Cité de rédiger un amendement à la charte permettant à la Cité de contribuer, après arrangement au préalable avec le Gouvernement provincial, à l'établissement et au maintien d'une cour de jeunes délinquants, ainsi que d'une maison de détention et d'une maison d'industrie pour ces jeunes délinquants, et au paiement du personnel requis pour cette fin: et particulièrement pour protéger la Cité de Montréal contre les autres municipalités quant aux frais à encourir à ce sujet.

Soumis un avis de motion de M. l'échevin Resther au sujet de la nomination d'une Commission spéciale pour l'administration du département de Police.

Résolu: De prier l'avocat de la Cité de rédiger un amendement à la charte autorisant le Conseil à constituer une Commission de Police à laquelle ledit Conseil pourra attribuer tous les pouvoirs, privilèges et autorité qu'il jugera à propos, qui pourra être composée d'échevins ou de citoyens qualifiés en dehors du Conseil.

4.—Submitted (a) a letter from Mr. Geo. Marcil, mayor of Notre-Dame de Grâce, in connection with the proposed annexation of said town to the City of Montreal, (b) copy of certain resolutions of the Council of said town, cancelling all what had been done concerning the by-law providing for said annexation.

Whereas the legality of said resolutions are contested and that the City clerk has already acknowledge reception of said communications,

On motion of Ald. Prud'homme, it was

Resolved: That the said documents be laid on the table.

It was also, on motion of Ald. Leclaire,

Resolved: That the secretary be authorized to obtain a certified copy of said resolution containing the names of the members present at the meeting when they were passed.

5.—Submitted and read the following documents, to wit:

(a) Letters from the secretary-treasurers of the town of Verdun and of the village of Sault-au-Récollet, stating that the Councils of said municipalities were not in favor of the annexation,

(b) Copy of resolutions of the Municipal Council of Ville Emard in connection with the annexation.

Filed of record.

6.—*Resolved:* That the Legislation Committee be requested to include in the draft of amendments to the Charter a clause enacting that the municipalities established or to be established in the Island of Montreal shall not have a borrowing power superior to that of the City of Montreal, to wit 15 p. c. of the value of taxable immoveable property.

Adjourned.

J. E. GAUTHIER,
Secretary.

SPECIAL COMMITTEE ON LEGISLATION

Report of meeting held the 11th of March.

Present: Ald. L. A. Lapointe, chairman, Dandurand, Dubeau, Brodeur, Tétreau, O'Connell and His Worship Mayor Guérin.

There were also present: Ald. Gauvin, Mayrand, Lamoureux, Garceau and Prud'homme, Mr. L. J. Laronger, legal adviser of the Citizens' Association, A. Bienvenu, superintendent of the License department, and Messrs. Jos. Ainey, Commissioner of the City of Montreal and L. J. Ethier, chief City attorney.

The secretary submitted a draft of report on the amendments to the City charter, which was approved of and signed during the sitting.

Mr. L. J. Ethier, chief City attorney, reported to the Committee that he had studied the question of establishing a court for young offenders and that he had interviews with the Police Magistrate in this connection. He estimated that the said Court could be established and maintained with an expenditure of about eight thousand dollars a year, including the salary of the magistrate.

And a debate arising, it was

Resolved: That the City attorney be requested to draft an amendment to the City charter to allow the City to contribute, after a previous agreement with the Provincial government, to the establishment and maintenance of a Court for young offenders, as well as of a house of detention and house of industry for such young offenders and also to the payment of the staff required for such purpose; and more specially to protect the City of Montreal against the other municipalities regarding the cost to be incurred in this connection.

Submitted a notice of motion by Ald. Resther, in connection with the appointment of a special Committee for the administration of the Police department.

Resolved: That the City attorney be instructed to prepare an amendment to the City charter authorizing the City to appoint a Police Committee upon which the said Council may confer all powers, privileges and authority it may deem advisable to confer, to be composed of aldermen or qualified citizens outside of the Council.